



## Procédures pour les marchés de travaux (TVX)

Version applicable au 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023

	Régime de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable	Régime de la procédure adaptée (MAPA)	Régime de la procédure formalisée	
<b>Seuils</b>	0 € HT	39 999,99 € HT	99 999,99 € HT (seuil temporaire jusqu'au 31/12/2024)	5 381 999,99 € HT
<b>Modalités de publicité</b>	Sans publicité ni mise en concurrence préalable	Sans publicité ni mise en concurrence préalable	Publicité obligatoire au BOAMP <sup>1</sup> ou JAL <sup>2</sup>	Publicité obligatoire au BOAMP + JOUE <sup>3</sup>

<sup>1</sup>Bulletin officiel des annonces de marchés publics

<sup>2</sup>Journal d'annonces légales

<sup>3</sup>Journal officiel de l'Union Européenne



## Procédures pour les **marchés de fournitures courantes et services (FC&S)**

Version applicable au 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023

Régime de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable	Régime de la procédure adaptée (MAPA)	Régime de la procédure formalisée
---	---------------------------------------	-----------------------------------

Seuils 0 € HT

39 999,99 € HT

89 999,99 € HT

214 999,99 € HT

Modalités de publicité	Sans publicité ni mise en concurrence préalable	Publicité libre ou adaptée	Publicité obligatoire au BOAMP ou JAL	Publicité obligatoire au BOAMP + JOUE
------------------------	---	----------------------------	--	--